

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 509

Rubrik: Nouvelle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLE La statuette

Je fus frappé par cette statue, son pagne de tiges rouges, sa tête d'oiseau ou de divinité égyptienne. Quand je la pris dans la vitrine pour la déposer sur le comptoir, j'eus soudain très chaud dans la main. Il faisait lourd sur cette côte, l'angoisse étreignait les gens. Comme si la forêt tentaculaire allait descendre jusqu'au port, l'étouffer. Je remontai sur mon cargo et glissai la statue sous ma couchette.

Je la montrai à deux passagers, Paul, un parisien quinquagénaire et sa compagne, jeune Vietnamienne. Paul devint écarlate. La colère de l'homme qui vous en veut parce qu'il a peur.

— Mais laissez-la donc dans son emballage, hurla-t-il, ne jouez pas avec ces objets!

Il n'en dit pas davantage, et je repoussai ma statue sous mon lit. Ce jour-là, je la baptisai "Déindé", le héros d'un roman lu sur le cargo. Je m'attachai à Déindé. Comme on s'attache à un chien que les autres craignent.

* * *

Je traînais dans un café du Havre. J'avais raté mon train.

Je buvais sec face à deux autres buveurs. Ma valise occupait le quatrième siège. L'un des hommes s'éclipsa. L'autre, qui avait sa dose de vin rouge, me bredouilla dans l'oreille :

— Paul est foutu. On l'a hospitalisé et opéré

il y a un mois. On a "refermé", sans insister. Mais lui se croit sauvé.

Le nom de Paul me rappela le passager du cargo et ma statuette. Je sortis Déindé de ma valise, le posai sur la table et narrai son histoire. Le vieux se mit à rire en le regardant.

— Mais cesse de ricaner, hurla Paul revenu. C'est peut-être une déesse!

— Soulève le pagne, dit l'autre, tu nous diras son sexe!

J'entendis claquer une gifle et vis venir la bagarre. Mais le vieux se ravisa et resta assis, triste, très triste.

Nous nous remîmes à boire, préoccupés tous trois : le giflé par sa gifle, moi par mon train, Paul par son mal. Ce fut lui qui reprit la parole et m'interrogea, l'œil brillant, sur Déindé. Je brodai de nouveaux détails. Le temps filait... filait... la servante nous poussait doucement dehors... Déindé passa dans le sac du malade.

* * *

Dix ans plus tard, dans une ville de province, je retrouvai un médecin rencontré jadis en voyage. Me faisant visiter l'hôpital, il évoqua le cas d'un de ses patients, moribond "miraculé", miné par un mal implacable, et qui survivait en dépit de tous les diagnostics, accroché à la vie par un espoir immense. Ce malade portait, paraît-il, enchaînée à son poignet, une étrange statuette, avec un pagne rouge et une tête d'oiseau.

Gilbert Baechtold

Chancellerie fédérale par la société anonyme compétente. Les industriels n'ont pas perdu leur temps pour relancer la mécanique (en filigrane, une bagarre farouche à propos des indemnités, en tout cas) née du vote du 20 mai dernier (texte modifié de la loi entré en vigueur le 1er juillet, assorti — pour le 1er août! — d'une ordonnance ad hoc pour les sites déjà

"autorisés" de Kaiseraugst, Graben et Verbois). Ni l'accident de Harrisburg, ni le résultat du vote populaire organisé sur l'initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire, pour ne citer que ces deux caps critiques là, n'ont donc diminué les enthousiasmes des adeptes d'une multiplication des centrales dans notre pays. Et dire que les partisans du référendum contre la loi atomique voulaient leur laisser les mains libres (selon la loi de 1959, depuis longtemps tombée en désuétude par la volonté du Conseil fédéral) jusqu'en 1981/1982, précisément à Kaiseraugst et à Graben!

* * *

Quels arguments le Conseil fédéral utiliserait-il pour convaincre Bührle et consorts dans l'hypothèse — ô combien audacieuse! — où on parviendrait à un accord sur la limitation des exportations d'armes, tel que le souhaitent, semble-t-il, les deux "Grands" (venus à Berne aux renseignements la semaine passée)? La loi arrachée par les partisans d'une interdiction desdites exportations retrouverait-elle tout soudain une teneur concrète qui s'est bien avachie ces dernières années?

* * *

Si vous vous présentez à un guichet du Crédit Suisse, vous pouvez toujours demander à l'employé à qui vous avez affaire quelle est sa conception de la "démocratie occidentale". S'il n'a pas été licencié en effet, c'est que ses vues sur le sujet rejoignent celles de la grande banque helvétique (DP 508). Nous en voulons pour preuve la lettre adressée par la direction de Zurich du CS, rescapée de Chiasso, à titre d'explication à un salarié victime d'une interdiction professionnelle à la succursale de Lausanne. Jugez-en vous-même par ces quelques lignes de citation : "(...) Vous avez travaillé suffisamment de temps chez nous pour nous rendre compte que vos convictions personnelles étaient incompatibles avec une activité au Crédit Suisse. Si vous aviez été sincère avec vous-même, vous auriez constaté que vous n'auriez jamais dû entrer au Crédit Suissé ou il y a longtemps que vous auriez donné de vous-même votre démission. Aussi le bruit que vous

BAGATELLES

Non bien sûr, les promoteurs du nucléaire ne désarment pas dans notre pays. Pas plus qu'ailleurs du reste. Il faut considérer comme un ballon d'essai la demande d'autorisation générale pour la centrale nucléaire de Kaiseraugst qui a été présentée le 27 juillet à la